

Notice d'Admission

D.E.M.F.

Pièces à joindre au dossier d'inscription

- Deux photos d'identité marquées au nom du candidat (*dont une à coller sur le dossier*)
- Une photocopie recto-verso d'une pièce d'identité
- Une photocopie de tous les diplômes mentionnés
- Les photocopies des certificats de travail des employeurs (préalables et actuel)
- Les attestations des activités bénévoles (le cas échéant)
- Une attestation de prise en charge financière des frais de formation
- Un chèque d'un montant de 100,00 € à l'ordre de l'I.R.T.S. Champagne-Ardenne (*ce règlement couvre les frais d'admission : traitement de dossier, entretien...*)
- Une lettre de motivation manuscrite relative à l'entrée en formation

Le dossier complété est à renvoyer à l'adresse suivante :

I.R.T.S. Champagne-Ardenne
Pôle Qualifications Professionnelles
Secrétariat DEMF

A l'attention de Blandine JONOT
8 rue Joliot-Curie
51100 REIMS

N.B. : Tout dossier incomplet sera retourné

Date limite de dépôt des dossiers :

3 mai 2010

Cachet de la poste faisant foi

D.E.M.F.

Nom : Nom marital :

(nom de naissance)

Prénoms :

Prise en charge de la formation

Employeur (sur fonds propres)

Fonds de formation

Préciser :

- Le nom du fonds de formation concerné :
- La date prévisionnelle de passage en commission :
- L'antériorité de la demande :

Financement personnel

Autre mode de financement

Préciser :

Adresse de la facturation :

.....

DEMANDE DE DISPENSE OU D'ALLEGEMENTS D'UNITE DE FORMATION CONTRIBUTIVE (voir règlement de sélection)

• Votre parcours vous permet-il d'obtenir des allègements ou des dispenses de formation :
 oui non

• En cas de réponse positive, veuillez préciser :

Allègement au titre de diplômes antérieures, à la demande du candidat et soumis à l'approbation de la Commission de sélection du DEMF (articles 2 et 7 de l'arrêté du 12 février 2004 et § 1 de la circulaire DGAS du 30 juillet 2004).

Dispense de droit au titre d'un diplôme national au moins de niveau II dans les disciplines juridiques, psychologiques ou sociologiques :

- Dispense de l'unité contributive Droit (63 H)

- Dispense de l'unité contributive Psychologie (63 H)

- Dispense de l'unité contributive Sociologie (35 H)

Les candidats dispensés de l'unité de formation contributive correspondant à la discipline du diplôme dont ils sont titulaires sont aussi dispensés de l'épreuve de certification correspondante.

Dispense au titre de la VAE

Signature :